

東京音楽大学リポジトリ

Tokyo College of Music Repository

La naissance de la langue française

メタデータ	言語: fr 出版者: 公開日: 1998-12-20 キーワード (Ja): キーワード (En): 作成者: Kregine, Alain メールアドレス: 所属:
URL	https://tokyo-ondai.repo.nii.ac.jp/records/779

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 International License.



La naissance de la langue française

Alain Kréguine

Introduction

Quand et comment est née la langue française ? La réponse à une telle question ne peut se donner en une phrase. Les spécialistes qui l'ont étudiée ne sont d'accord ni sur les dates, ni sur les modalités. Le manque de documents ne facilite pas la tâche des chercheurs et si, dans certains cas, on peut constater les changements intervenus, il est souvent difficile, voire impossible, d'en donner les raisons. Le travail de recherche continue, et certaines explications admises tout récemment encore sont aujourd'hui écartées et remplacées par de nouvelles « vérités » qui, à n'en pas douter, seront demain remises en question.

Le présent article, limité à quelques pages, ne peut retracer l'ensemble du processus. Nous devons nous contenter d'un survol historique suivi d'un aperçu des nouvelles théories avancées par les chercheurs. L'ensemble sera illustré de quelques exemples sélectionnés.

Le rôle du latin dans la formation du français est indéniable. On supposera connus les éléments essentiels de la grammaire latine.

Cadre historique

La langue française appartient à la famille des langues romanes, elle-même sous-groupe de ce qu'on appelle les langues indo-européennes. Telle est la définition que l'on donne généralement. Par langue romane on entend une langue issue du latin. Outre le français, on trouve dans ce groupe l'espagnol, le catalan, le portugais, l'italien, le rhéto-roman, ainsi que, plus proches du

français, l'occitan (aussi appelé provençal et encore parlé dans le Midi de la France) et le franco-provençal (aujourd'hui disparu). Or ces langues présentent toutes des différences importantes par rapport au latin. La question qu'on peut se poser est donc : comment ces différences se sont-elles manifestées, et à partir de quand ces langues, et plus particulièrement, pour la présente étude, le français, ont-elles vu le jour ?

Une question plus fondamentale pour ceux qui abordent le sujet pour la première fois est peut-être : pourquoi le français est-il issu du latin ? Quelques rappels historiques permettront de mettre les choses au clair.

Le latin était la langue d'un peuple de la péninsule italique établi dans la région de la Rome actuelle. Par conquêtes militaires successives, ce peuple a imposé sa domination sur pratiquement tout le pourtour de la Méditerranée. Le territoire de la France actuelle est passé sous le contrôle des Romains en deux étapes : d'abord le Midi, appelé à l'époque la Gaule narbonnaise, puis, au cours du I^{er} siècle avant notre ère, le reste du pays, lors de la conquête de la Gaule par Jules César. Les peuples qui habitaient ce territoire parlaient une langue celtique : le gaulois. Mais après la conquête romaine, cette langue a progressivement disparu, remplacée par la langue des vainqueurs. L'influence de la civilisation romaine, plus avancée que celle des pays soumis, a poussé les habitants, des villes d'abord, puis des campagnes, à adopter le latin, sans doute après une période intermédiaire de bilinguisme, ou tout au moins de diglossie.

Rome n'a jamais contraint les Gaulois à utiliser le latin, mais ceux-ci n'avaient guère le choix lorsqu'il leur fallait communiquer, par exemple lors d'échanges commerciaux avec d'autres provinces de l'Empire. Par ailleurs, l'aristocratie gauloise a très vite voulu prendre part à la vie politique romaine, pour laquelle la possession de la latinité était indispensable. Enfin, il faut signaler le rôle primordial joué par l'école. Les Gaulois ne disposaient pas d'une telle institution. Ceux qui souhaitaient s'élever dans la société étaient donc obligés de passer par l'école romaine. Toutefois la latinisation des campagnes devait prendre plus de temps. Il faudra attendre la propagation du christianisme pour voir les habitants des campagnes adopter le latin. Il n'en reste pas moins que le résultat final a été l'éradication de la langue et de la culture gauloises.

Ayant adopté la culture latine, les Gaulois se transformaient peu à peu en Gallo-Romains. Mais le latin qu'ils parlaient n'était pas exactement le même que le latin parlé à Rome. Certainement, ils avaient un « accent », comme tous ceux qui apprennent une langue étrangère, et leur façon de s'exprimer était influencée par des éléments linguistiques gaulois. On parle de « substrat » gaulois. Cette langue a complètement disparu, et il faut bien reconnaître qu'elle a, en définitive, laissé peu de traces dans la langue latine telle qu'elle était parlée en Gaule : au mieux quelques éléments lexicaux liés à l'agriculture.

Le second élément historique qui a contribué à la naissance du français a été l'invasion de l'Empire romain par des peuplades venues d'une région correspondant à l'Allemagne actuelle, et qui parlaient une langue germanique, elle aussi indo-européenne, mais très différente du latin. Or, contrairement à ce qui s'est passé après la conquête de la Gaule par les Romains, ce sont cette fois les conquérants qui ont adopté la langue des peuples soumis : les « Barbares », loin d'imposer leur langue, ont appris le latin.

Là encore, il faut bien se dire que le latin parlé par ces peuplades était, dès le départ, influencé par les parlers germaniques. On parle, en ce cas, de « superstrat » germanique. On entend par superstrat des éléments linguistiques étrangers qui agissent sur la langue autochtone adoptée par des peuples nouvellement arrivés. A la différence du substrat gaulois, qui a eu un effet mineur, le superstrat germanique a exercé une forte influence, surtout dans les régions occupées par les Francs, c'est-à-dire la moitié nord de la France actuelle. Le sud, lui, a connu une évolution linguistique différente, qui a donné naissance à un groupe linguistique différencié, celui des langues d'oc, par opposition aux langues d'oïl du nord, dont est issu le français moderne. Il est certain que le français est la langue romane la plus germanisée. (Ces appellations de langues d'oc et langues d'oïl proviennent de la manière dont était prononcé le mot « oui » dans ces régions.)

Pourquoi les Germains ont-ils adopté le latin au lieu d'imposer leur propre langue ? Après tout, c'étaient eux, les vainqueurs ! Sans doute le prestige de la civilisation romaine a joué un rôle important, car l'Empire a, dans un premier temps, continué de fonctionner tant bien que mal en dépit des invasions. Mais

l'élément capital a été l'influence du christianisme. Le latin était la langue des rites et des enseignements de l'Eglise, et une fois convertis, les « Barbares », tout comme les Gaulois à une époque précédente, ne pouvaient en éviter le contact. Nous y reviendrons plus loin.

Cadre linguistique

La transformation du latin en français s'étale sur cinq siècles : elle s'amorce dès la fin du Haut Empire (III^e siècle de notre ère); elle s'accélère à la fin de l'Antiquité (V^e et VI^e siècles); la métamorphose s'achève durant le Haut Moyen-Age (VII^e et VIII^e siècles). On a jusqu'à récemment parlé d'une « décadence » du latin qui aurait donné naissance au français (et à l'italien, l'espagnol, etc.). Actuellement les spécialistes voient cette évolution d'une manière plus positive comme la marque d'un changement de civilisation né de la fusion de l'ancienne civilisation latine et de la nouvelle civilisation germanique. La transformation s'est faite progressivement. On peut se la représenter sous la forme d'apparition de « filaments » [Banniard] romans (c'est-à-dire français primitifs) dans la masse des filaments latins. Mais à l'arrivée, le rapport est inversé : les filaments romans l'emportent sur les filaments latins. Ce développement s'applique essentiellement à six éléments du langage : (a) phonologie (système de sons), (b) morphologie (forme des mots), (c) syntaxe (organisation des mots dans la phrase), (d) lexique (vocabulaire), (e) idiomes (tournures spécifiques et exceptions), (f) style. Ces éléments peuvent se regrouper sur trois niveaux : oral, écrit, culturel.

Les linguistes ont longtemps établi une distinction entre le latin classique (celui de Cicéron et de César), qu'on pouvait aussi appeler le latin savant, écrit, et le latin « vulgaire », c'est-à-dire le latin populaire ou langue parlée. Et ce serait de ce latin vulgaire que seraient nées les langues romanes. En réalité, peu de choses nous sont connues de ce latin vulgaire, qui a laissé peu de traces écrites, puisqu'il était essentiellement une langue parlée. On l'a en partie reconstruit rétrospectivement à partir d'écrits romans, donc plus tardifs. Ces reconstructions n'étaient d'ailleurs pas toujours conformes aux projections faites par les latinistes à partir du latin classique.

Il vaut donc mieux faire une distinction entre différents niveaux de langage aussi bien dans le latin écrit que le latin parlé, lui-même divisé en latin parlé cultivé et latin parlé populaire. On notera quatre niveaux de langage, de haut en bas : (a) oratoire (absent toutefois du latin parlé populaire, pour des raisons évidentes), (b) administratif, (c) familial, (d) relâché. Selon ce schéma, la langue populaire (vulgaire) n'est plus une langue séparée de la langue savante (classique).

Donnons un exemple (d'autres suivront plus loin). L'ablatif latin en est venu à être précédé d'une préposition qui, théoriquement, faisait double usage étant donné que l'ablatif seul indiquait clairement la fonction du mot. Cette méthode est bien entendu la seule possible en français puisque les désinences latines ont disparu. On a voulu voir dans cette façon de s'exprimer la marque du latin vulgaire. Mais en réalité ce n'était pas là un tour de langage réservé aux personnes incultes (les locuteurs du latin vulgaire), car on le trouve chez Virgile aussi bien que chez Cicéron. Il s'agissait donc plutôt d'une manière de s'exprimer qui était simplement facultative en latin archaïque ou classique. Par la suite, elle aurait pris une importance de plus en plus grande, jusqu'à devenir obligatoire. La désinence qui indiquait le cas faisant double emploi, elle a fini par disparaître, laissant la préposition seule pour exprimer la fonction du mot dans la phrase. Nous avons donc affaire à des variantes au sein d'un même système linguistique. Ces variantes restent toutefois clairement liées à ce système et n'en menacent nullement la stabilité. On parle alors de « diasystème ». De cette manière on peut penser qu'il n'y a pas eu dégradation du latin classique en latin vulgaire, ce qui supposerait l'apparition d'un système linguistique autonome, mais plutôt évolution au sein d'un même système. C'est cette évolution que nous allons maintenant étudier.

L'influence du christianisme

Un élément va intervenir à partir du III^e siècle qui va provoquer une quasi-révolution dans la langue latine de l'époque, tant parlée qu'écrite. Il s'agit de l'arrivée du christianisme. Le christianisme exerce son influence sur le latin écrit, du fait que les textes qu'il transmet sont souvent le résultat de traduc-

tions à partir du grec, et sur le latin parlé, car les auditeurs auxquels il s'adresse appartiennent à des couches sociales différentes de celles des auditeurs de la culture païenne. C'est alors qu'apparaissent des genres littéraires nouveaux, les Vies des Saints, adaptés à un public essentiellement illettré. Cette évolution profonde finira par dépasser les limites du diasystème latin qui, devenu instable, en viendra à se désagréger. Les structures jadis minoritaires prennent le dessus. On aboutit à un nouveau type de langue, que l'on appellera le roman, d'où naîtront les diverses langues romanes.

Se pose alors la question de savoir à quel moment le latin a cessé d'être le latin pour devenir le roman. Plusieurs méthodes ont été employées pour définir le point de transition. Elles ont été regroupées en une méthode nouvelle pluridisciplinaire appelée la sociolinguistique rétrospective, qui utilise une approche différente de la traditionnelle linguistique diachronique (c'est-à-dire chronologique). Car l'obstacle le plus grand à l'approche chronologique est le manque de documents datant de cette époque. Et quand bien même nous pourrions disposer d'un nombre suffisant de documents, rien ne nous dirait s'ils reflétaient avec exactitude l'état de la langue au moment où ils avaient été écrits ou bien s'ils ne correspondaient pas plutôt à un état antérieur de la langue, figé par l'écriture (comme c'est d'ailleurs le cas du français moderne, qui fait appel à un système de représentation graphique qui remonte au XIII^e siècle). Il serait également possible qu'un processus accepté par une partie de la population soit rejeté par une autre. Les quelques données dont nous disposons, alliées à une comparaison avec d'autres langues, nous permettent une description des processus de mutations, mais pas une explication des causes de ces processus. La sociologie rétrospective, elle, fonde sa réflexion sur l'étude de la communication. Voyons ce qu'on peut en dire au sujet du roman.

Lorsque l'Eglise chrétienne veut faire passer un message à ses fidèles, elle se doit de rester intelligible en dépit de l'évolution de la langue parlée. Mais l'effort à faire, de part et d'autre, est de plus en plus grand car l'écart se creuse entre le langage du texte écrit lu à des auditeurs illettrés et les compétences linguistiques de ces derniers. Chacun, essayant de s'adapter, fait un pas vers l'autre. Par exemple, le lecteur modifiera la prononciation traditionnelle de manière à être compris des auditeurs, qui eux-mêmes tenteront de retrouver

dans le message des thèmes familiers et, par là, compréhensibles. Mais cette convergence disparaît brusquement dans la deuxième moitié du VIII^e siècle, lorsqu'est engagée une campagne de retour à un latin plus « pur », ce qu'on a appelé la renaissance carolingienne. On doit ce revirement essentiellement à l'empereur Charlemagne, qui a imposé la grammaire traditionnelle, la prononciation ancienne, le style du latin classique. Or, les dirigeants du Saint Empire romain-germanique n'ont pas le latin comme langue maternelle. Ils parlent une langue germanique et ont appris le latin en tant que langue étrangère. Le peuple illettré, lui, continue de parler la version de latin qui est la sienne, et on constate une divergence de plus en plus grande entre le latin, langue savante devenue artificielle, et la langue populaire. La communication directe se trouve alors rompue et les messages de l'Église deviennent de plus en plus inintelligibles à la population illettrée ou même aux semi-lettrés. Seul le recours à la traduction pouvait rétablir la communication. Il est donc évident qu'à ce stade, la langue parlée et comprise par l'ensemble de la population n'était plus le latin. Elle était devenue le roman parlé.

Les autorités ecclésiastiques ont fini par comprendre cet état de choses et demander aux prêtres de s'adresser aux fidèles dans une langue qu'ils puissent comprendre. Les clercs étaient les seules personnes capables de manier à la fois le latin et la langue populaire, et leur rôle dans la naissance du français est loin d'être négligeable, car c'est à eux que revenait la tâche de traduire, par écrit, en *lingua Romana rustica* (terme employé par le Concile de Tours pour désigner la langue populaire¹), les homélies et autres textes sacrés qui devaient être lus aux fidèles.

Ce passage à l'écrit en langue romane n'a pas été aussi simple qu'on peut le supposer. Car il nécessitait un gros effort mental de la part de clercs habitués à considérer le latin — langue de l'Église, langue de l'administration — comme seule langue correcte digne d'être couchée par écrit. Le roman était la langue parlée, la langue du peuple, la langue « incorrecte ». Les clercs devaient, en l'écrivant, donner à cette langue une forme nouvelle, peut-être plus « grammaticale » qu'elle n'était lorsque simple langue parlée. Il n'est pas interdit de penser que cette langue écrite a pu à son tour influencer la façon dont les gens s'exprimaient.

Nous l'avons dit, le problème qui se pose pour les philologues qui souhaitent se pencher sur cette période est celui du manque de documents, en particulier de documents authentiques. Ceux dont nous disposons aujourd'hui ne sont que des copies. Il importe donc de les analyser avec soin, car ils ont pu être mal recopiés, ou bien modifiés par des scribes qui pensaient peut-être les améliorer. Il va de soi que nombre d'étapes de la formation du français n'ont pas laissé de traces écrites car la langue populaire était, rappelons-le, essentiellement une langue parlée.

Les Serments de Strasbourg

Le document que l'on considère comme le premier écrit en une langue qui n'était plus du latin et qui allait devenir le français est le célèbre Serments de Strasbourg de l'an 842. (Notons au passage que le français a été la première langue romane à s'écrire, avant le provençal, dont le premier document écrit attesté est la Chanson de Sainte Foy d'Agen, qui date de la fin du XI^e siècle, avant l'italien, dont la production littéraire est postérieure à la fin du XII^e siècle, et avant le portugais et l'espagnol, écrits pour la première fois au XIII^e siècle.) Il faut toutefois noter que la copie des Serments dont nous disposons date de l'an 1000 environ, et qu'elle comporte un certain nombre d'erreurs et d'imprécisions, ainsi que des passages pouvant donner lieu à diverses interprétations.

Rappelons brièvement les circonstances historiques qui ont donné naissance à ce document, car elles ont leur importance. Charlemagne, roi franc, fils de Pépin le Bref, désireux de reconstituer l'Empire romain, s'est fait couronner empereur par le pape le soir de Noël de l'an 800. Selon la coutume franque, son territoire devait être partagé entre ses enfants à sa mort, mais l'unité de l'Empire fut un temps préservée car un seul de ses fils, Louis I^{er} dit le Pieux, lui avait survécu. Ce dernier, soucieux de préserver cette unité, promulgua en 817 un acte qui accordait le titre d'empereur à son fils aîné, Lothaire ; ses autres fils, Louis le Germanique et son demi-frère Charles le Chauve, ne recevaient que des royaumes. Les trois frères se livrèrent alors une lutte acharnée qui finit en guerre fratricide. Lothaire perdit la bataille de Fontenoy

et dut se résoudre au partage de l'empire. La question était de savoir sur quels critères devait se faire ce partage. Lothaire, vaincu, était prêt à se contenter du titre honorifique d'Empereur et d'un territoire de faible superficie. Les deux autres frères, eux, devaient trouver une solution équitable. On finit par adopter — et c'est là toute l'originalité de la méthode employée — le critère linguistique. A Charles reviendraient les provinces occidentales romanisées et romanophones, à Louis la partie orientale germanophone, avec une zone tampon polyglotte entre les deux accordée à Lothaire (les actuels Pays-Bas, Alsace-Lorraine, Suisse, Provence et Italie du Nord).

Pour sceller leur accord (avant la signature du traité de Verdun en 843) les deux frères vainqueurs se rencontrent à Strasbourg pour annoncer publiquement (essentiellement devant leurs troupes) qu'ils reconnaissent chacun les droits de l'autre à un Etat indépendant. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces « serments » sont prononcés non en latin (langue de communication de l'empire) mais dans les langues « vulgaires » des deux souverains : le roman et le germanique. Notons que chacun des deux frères prête serment non pas dans la langue parlée dans le territoire qui lui revient mais dans la langue du territoire de l'autre. Ce n'était pas pour se faire comprendre de son frère (car ils étaient tous deux germanophones) mais pour établir symboliquement le partage de l'empire. Les cadres de l'armée de chacun des nouveaux Etats, quant à eux, prêtent serment dans la langue parlée dans leur pays, pour bien montrer à quel camp ils appartiennent. Pour reprendre la phrase de R. Balibar² : « Chaque roi reconnaît l'unité du royaume de son frère en s'engageant dans la langue instituée pour l'autre, et il s'assujettit ses propres vassaux en les faisant jurer dans sa propre langue. »

Ce document est le premier écrit en langue romane qui nous soit parvenu. En réalité, nous l'avons dit, la version dont nous disposons est une copie faite vers l'an 1000 par un scribe, travaillant sans doute pour l'Abbaye de Saint-Médard de Soissons, de *l'Histoire des Fils de Louis le Pieux* rédigée en latin par Nithard, un cousin des trois rois. Le latin était, à l'époque, tout naturellement la langue de l'écriture, et aucun scribe n'avait conscience de faire une traduction lorsqu'il l'employait pour laisser une trace permanente d'une pensée exprimée en langue vulgaire. Il est donc remarquable que Nithard ait laissé le

texte des Serments à l'état brut. Remarquable, mais aussi précieux pour les spécialistes, car ce qu'il montre, c'est la naissance de la langue française. (Voir en Appendice le texte des Serments de Strasbourg.)

Cette coupure entre le latin et la langue populaire s'est également produite, à des époques plus ou moins tardives, dans d'autres régions où l'on parlait latin. Pour simplifier, on peut distinguer trois étapes, qui ont donné trois groupes de langues romanes plus ou moins éloignées de la langue latine selon la date de clivage : le français, qui est, avec le roumain, le plus distancié du latin ; le catalan et l'occitan ; et enfin l'italien et l'espagnol, qui s'en sont éloignés à une époque plus récente et en sont par conséquent restés le plus proche. Pourquoi ces différences ? pour quelles raisons le français s'est-il tant éloigné du latin ? Et comment a-t-il procédé ? C'est ce que nous allons tenter d'examiner dans les pages qui suivent.

La prononciation

A partir du III^e siècle, la prononciation du latin a subi de profondes mutations. Commençons par les voyelles.

Les voyelles

Alors que le latin classique distinguait des voyelles brèves et des voyelles longues (comme le japonais), progressivement la distinction en vint à se faire non plus au niveau de la longueur mais au niveau de l'aperture (voyelles ouvertes ou fermées) comme, par exemple, en français moderne, *o* ouvert dans le mot "sol", et *o* fermé dans le mot "saule"). Ce changement est associé à une modification de l'accent de mot qui d'accent de hauteur (un peu comme les tons du chinois) devient accent d'intensité (comme en italien ou en anglais modernes). Ces bouleversements ne signifient pas que les voyelles cessent d'être longues ou brèves, mais simplement que la perception de leur longueur passe au second plan, et que la caractéristique principale perçue par l'auditeur est désormais l'aperture. Il en va de même pour l'accent : l'élément de hauteur reste audible mais ne sert plus à identifier la voyelle, car l'accent est désormais tonique.

Les raisons de ce basculement sont mal connues. On a parlé de l'influence du superstrat germanique, qui aurait apporté des éléments étrangers au latin classique. Ou bien d'une simple dégradation linguistique concomitante de la dégradation de la culture latine. Les spécialistes penchent aujourd'hui plutôt pour une explication sociolinguistique : le besoin de communication entre locuteurs originaires de diverses régions de l'Empire romain et qui parlaient des dialectes différents aurait obligé les gens à un effort de prononciation pour se faire comprendre. Cet effort, qui se traduisait sans doute par une articulation plus distincte et donc plus forte des syllabes, aurait eu pour effet d'allonger les voyelles brèves et ainsi de gommer en partie l'écart avec les voyelles longues, ne laissant que l'aperture pour établir une ferme distinction.

Il n'est pas question ici de donner une description complète de toutes les mutations qui ont affecté les voyelles. Nous nous contenterons de quelques exemples. En premier lieu, les diphtongaisons.

Les diphtongues étaient beaucoup plus nombreuses en roman qu'en latin. La plupart ont par la suite disparu. On distingue deux types de diphtongaison : la diphtongaison conditionnée et la diphtongaison spontanée. La première, qui affectait les voyelles [ɛ] et [ɔ], a été déclenchée par la présence d'un yod [j] ou d'une articulation palatale ; la seconde, qui ne se produisait que dans les syllabes ouvertes, affectait cinq voyelles : [a], [ɛ], [e], [ɔ] et [o]. Exemple de diphtongaison conditionnée : latin *nocte* → [nɔjte] → [nuɔjt] → [nwujt] → [nujt] → [nyjt] → [nɥit] → [nɥi], français "nuit" ; diphtongaison spontanée : latin *cor* → [kwɔr] → [kwɛr] → [kœr], français "cœur".

Deux autres changements au niveau de la prononciation des voyelles sont à signaler. Le premier est le déplacement vers l'avant du point d'articulation de la voyelle [u] (comme dans, par exemple, "nous" [nu]) qui a donné naissance à une nouvelle voyelle [y] ("nu" [ny]). Le second changement est la nasalisation de certaines voyelles provoquée par le passage d'une partie de l'air par la cavité nasale. Ce phénomène s'est tout d'abord produit pour *a* suivi de *n*, donnant naissance à la nasale [ã] ; il s'est ensuite étendu à d'autres voyelles : [ê], [õ], et plus tardivement [ĩ] et [ũ] qui s'ouvriront pour donner le [ɛ̃] ("vin") et le [œ̃] ("un") modernes.

Mais l'influence du superstrat germanique a peut-être quand même joué un

rôle important dans un phénomène de prononciation qui a affecté le français plus que les autres langues romanes : la disparition de certaines voyelles, notamment en position atone ou finale. Le terme employé pour désigner ce phénomène est celui de « syncope ». Cette syncope des atones a été très marquée en Gaule mais elle existait déjà en latin, où l'on constate une nette tendance à l'affaiblissement des voyelles post-toniques à l'intérieur des mots (ainsi *aspris* pour *asperis* chez Virgile, ou *domnus* pour *dominus* chez un grand nombre d'auteurs). Le processus n'a pu qu'être accéléré par l'existence du superstrat germanique.

Les consonnes

Voyons à présent les consonnes, encore une fois à partir de quelques exemples sélectionnés, car la place nous manque pour une étude approfondie.

Déjà en latin classique, [n] devant [s] et [f] avait commencé à disparaître. Par ailleurs, les occlusives autres que [k] se sont assimilées à la consonne occlusive suivante. Par exemple : *septe* → [sette] → [set] “sept”. Pour ce qui est de [k], l'évolution a été : [k] → [x] → [ç] → [j] (ainsi *factu* → [faxtu] → [fajt] “fait”).

Le cas de [l] est un peu spécial car devant une consonne il s'est vélarisé (pour se prononcer comme le second “l” du mot anglais “little”) avant de cesser d'être une consonne et se vocaliser en [w] puis [u]. Ainsi latin *alter* → [awtrə] → [autrə] → [otr] (“autre”). (Cette vocalisation explique pourquoi en français moderne le pluriel de “cheval” est “chevaux”, car par le même procédé *chevals* a donné *chevaus*, écrit *chevax* en abrégé.)

Pour ce qui est de la consonne *h*, elle avait fini par ne plus se prononcer en latin. Les Francs, tout en se latinisant, introduisirent néanmoins un certain nombre de mots germaniques. Or, dans les dialectes germaniques, le *h* initial était prononcé. Le résultat a été que cette lettre était parfois prononcée et parfois pas. (En français moderne le *h* n'est plus prononcé, quel que soit le mot, mais cette influence germanique persiste dans la distinction que l'on fait entre le *h* dit aspiré (par exemple : “honte”), devant lequel il n'y a ni liaison, ni élision, et le *h* dit muet (par exemple : “heure”). Le premier est un reste de la prononciation germanique, le second se trouve en tête de mots d'origine

latine.)

Amenuisement des déclinaisons

Bien entendu, la prononciation n'a pas été la seule affectée par les changements qui ont marqué le passage du latin au roman. La morphologie et la syntaxe ont, elles aussi, subi de profondes mutations. Nous signalerons ici les plus importantes.

Une des transformations principales a été la réduction du système de déclinaisons de six cas en latin classique (nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif et ablatif, avec pour certains mots un septième cas, le locatif) à seulement deux cas appelés cas sujet et cas régime. Il faut préciser que ce processus avait été amorcé en latin où les désinences étaient souvent les mêmes pour différents cas et dans différentes déclinaisons. Il en résultait un risque de confusion qui poussait les locuteurs à ne plus vouloir faire de distinctions entre certains cas. Cet amenuisement des déclinaisons, qui s'est produit progressivement, par fusions intermédiaires, a été facilité par le développement des prépositions mentionné plus haut. En effet, l'emploi de prépositions rendait redondant l'usage des cas pour indiquer la fonction, et ce d'autant plus que la préposition, comme son nom l'indique, précédait le mot qu'elle régissait.

Prenons un exemple : le mot masculin *murus* ("mur"). En latin classique la déclinaison était la suivante :

	singulier	pluriel
nominatif	murus	muri
vocatif	mure	muri
accusatif	murum	muros
génitif	muri	murorum
datif	muro	muris
ablatif	muro	muris

Les consonnes finales ayant cessé d'être prononcées, on se retrouvait donc avec la déclinaison suivante, dans la prononciation seulement. L'orthographe, elle, n'avait pas changé.

	singulier	pluriel
nominatif	<i>muro</i>	<i>muri</i>
vocatif	<i>mure</i>	<i>muri</i>
accusatif	<i>muro</i>	<i>muro</i>
genitif	<i>muri</i>	<i>muroro</i>
datif	<i>muro</i>	<i>muri</i>
ablatif	<i>muro</i>	<i>muri</i>

L'étape suivante a été la disparition à la prononciation de la voyelle finale, étant donné que l'emploi de prépositions rendait inutile la différenciation de fonction au niveau du nom. Une différenciation minimale est pourtant restée, dans un premier temps, à l'aide de la lettre *s*, entre le sujet et les autres fonctions, peut-être par influence du superstrat germanique (l'allemand utilise toujours des déclinaisons). La déclinaison latine se trouvait ainsi réduite à deux cas :

	singulier	pluriel
cas sujet	murs	mur
cas regime	mur	murs

Les substantifs féminins ont évolué d'une façon un peu différente car la différenciation entre cas sujet et cas régime avait complètement disparu. Ainsi à partir du latin *filia*, on obtient, en roman :

	singulier	pluriel
cas sujet	fille	filles
cas regime	fille	filles

exactement comme en français moderne.

Disparition du neutre

La disparition du genre neutre avait commencé en latin. Les finales ne se prononçaient plus au singulier, de sorte que l'on n'entendait plus la différence

entre le masculin et le neutre, tandis qu’au pluriel, le neutre ressemblait à un féminin (terminaison en -a). Ainsi le pluriel de *folium*, *folia*, fut considéré comme un féminin et a donné le mot féminin français “feuille”.

L’article défini

L’article défini n’existait pas en latin. Il a été inventé en roman à partir des adjectifs démonstratifs. Le latin comptait quatre démonstratifs, mais l’un d’eux s’employait de plus en plus rarement dans la langue parlée : il s’agit de *is* (masculin), *ea* (féminin), *id* (neutre). Restaient *hic/haec/hoc*, *iste/ista/istud* et *ille/illa/illud*, correspondant, en gros, aux démonstratifs japonais *この*, *その* et *あの*. *Hic* finira lui aussi par tomber en désuétude (un parallèle, peut-être, avec la disparition en français parlé moderne du mot “ici”, remplacé par “là”, comme dans “je reste là”), et c’est de *ille* que va naître l’article défini. Voici comment s’est effectué le processus : *ille* commence par perdre de sa force et devient un démonstratif faible. Pour le renforcer, lorsque se fait sentir le besoin d’emphase, on lui adjoint l’adverbe *ecce*, et les deux formes *ille* et *ecce + illi* (nouvelle forme de *ille*) cohabitent pendant quelque temps. Puis c’est au tour de *ecce + ille*, abrégé en *cil* (en français moderne “celui-ci”), de perdre de sa force. *illi* (abrégé en *li*), encore plus faible que *cil*, finit par perdre complètement son caractère de démonstratif : il se transforme en simple article.

Toutefois, il faut se garder d’y voir un article comme en français moderne, car son emploi devant le substantif n’est pas encore obligatoire, et il conserve, dans certains cas, une valeur de démonstratif faible. Sa forme en ancien français était la suivante :

	Cas sujet		Cas régime	
	singulier	pluriel	singulier	pluriel
masculin	li	li	le	les
féminin	la	les	la	les

Comme on peut le voir, la forme actuelle de l'article défini est celle du cas régime de l'ancien français.

(Un parallèle peut être établi avec une évolution similaire dans une langue non romane, l'anglais, où le lien entre le démonstratif *this* et l'article défini *the* est beaucoup plus évident qu'en français.)

L'article indéfini

Lui non plus n'existait pas en latin classique. Sans qu'il soit nécessaire de donner de longues explications, on comprend qu'il est issu de l'adjectif numéral *unus* (un seul).

En ancien français il a une déclinaison complète, avec singulier et pluriel. Au pluriel il avait le sens de "une paire de". En général il s'employait beaucoup moins qu'en français moderne, même au singulier.

	singulier	pluriel	singulier	pluriel
cas sujet	uns	un	une	unes
cas régime	un	uns	une	unes

Les pronoms personnels

Tout le système des pronoms personnels en ancien français est extrêmement complexe, et il le reste en français moderne. En latin classique, le pronom personnel de la 3^e personne n'existe pas en soi, car ce sont les démonstratifs *is*, *iste* et *ille* qui en tiennent lieu. Encore une fois, c'est à partir de *ille* que se dégagera en roman une forme qui deviendra par la suite un pronom personnel à part entière.

Nous avons vu que *ille*, devenu *illi*, s'était abrégé en *li* pour donner l'article défini, en perdant donc sa syllabe initiale. Dans le cas du pronom personnel sujet de la 3^e personne, c'est au contraire la seconde syllabe qui disparaît. Il ne reste donc que *il*, qui s'est maintenu jusqu'en français moderne. Ce pronom prend la place des démonstratifs latins mais n'a plus la même force. Il est

inaccentué et ne sert plus qu'à indiquer la personne. Encore une fois, comme cela a été le cas pour les déclinaisons, remplacées par des prépositions, on assiste à un déplacement de la marque de signification d'une position postérieure (suffixe ou désinence) à une position antérieure (préfixe, préposition, pronom personnel).

Les adverb

En latin, les adverb

Cette nouvelle forme fait appel au substantif féminin *mens* (qui signifiait, entre autres, "état d'esprit") à l'ablatif singulier (*mente*), accompagné d'un adjectif placé avant ou après, étant donné qu'en latin l'ordre des mots était très souple. Par suite de l'usage intensif qui a été fait de cette tournure, le mot *mente*, qui restait figé à l'ablatif, a fini par ne plus être perçu comme un substantif. L'ordre des mots s'est fixé, et *mente* (qui a plus tard perdu le *e* final) est devenu un suffixe que l'on a accolé à l'adjectif au féminin (par exemple *lent* → *lente* → *lentement*), même si la formation de l'adverbe était légèrement différente avec certains adjectifs (*récent* → *récemment*).

Les verb

Les verb

ment refaits (futur, voix passive). Nous allons examiner plus en détails certains de ces changements. Mais commençons par quelques remarques d'ordre général.

Le passage du latin au français, s'il a, nous venons de le dire, apporté des changements importants au niveau du verbe, n'en a pas pour autant modifié la structure de base. Tout comme en latin, les verbes français changent en personne, en nombre, en voix, en mode et en temps. On retrouve les six personnes, les trois aspects temporels principaux (passé, présent, futur), même si les temps eux-mêmes ont changé, la répartition en trois groupes de conjugaison (infinitif en *-are*, *-ere* et *-ire*), ainsi que les variations de personnes et de temps marquées par des désinences particulières. Toutefois, les changements phonétiques qui ont marqué l'évolution vers le français ont complètement bouleversé le système cohérent des conjugaisons latines. De ce fait, la conjugaison des verbes en ancien français était irrégulière à l'extrême (et beaucoup plus irrégulière qu'en français moderne).

En latin, les modes, les temps et les personnes se distinguaient par des désinences qui s'accolaient les unes aux autres à la suite du radical. Prenons un exemple : le verbe *cantare* ("chanter"), dont le radical est *canta-*. La première désinence (*-u-*) ne concerne que le parfait et les temps dérivés du parfait. Ainsi *canta-u-* ; les autres temps ont une désinence de degré zéro (autrement dit absente). Ensuite vient s'ajouter la désinence du temps. Par exemple, pour l'imparfait de l'indicatif : *-ba-* (*canta-ba-*), pour le plus-que-parfait de l'indicatif : *-era* (*canta-u-era-*). Enfin le verbe se termine par la désinence de la personne : 1^{re} personne *-m*, sauf au présent de l'indicatif où la désinence est en *-o* (*canta-ba-m*, *canta-u-era-m*), 2^e personne *-s* (*cantabas*), 3^e personne *-t*, et au pluriel respectivement *-mus*, *-tis* et *-nt*. (Le parfait de l'indicatif avait sa propre désinence de personne : *-i*, *-isti*, *-it*, *-imus*, *-istis*, *-erunt* ou *-ere*.)

En ancien français, les désinences de la personne se sont amoindries et ont pratiquement disparu de la prononciation (mais l'orthographe n'a pas suivi, et c'est pourquoi, en français moderne, les verbes continuent de se terminer, par exemple, par *-s* à la 2^e personne du singulier, ou par *-nt* à la 3^e personne du

pluriel, même si ces lettres sont en fait muettes). De plus, par analogie, certains verbes ont adopté des formes qui ne leur appartenaient pas, tandis que d'autres (par exemple, le verbe "aller") se sont constitués à partir de « débris de plusieurs verbes latins », pour reprendre l'expression de Ferdinand Brunot³. Si l'on ajoute la création du mode conditionnel et de nouveaux temps composés, et la disparition de formes comme l'impératif futur, l'infinitif futur, le participe futur ou le supin, on mesure l'étendue des changements qui sont intervenus.

Création du passé composé

Le français moderne a remplacé le passé simple par le passé composé. Le premier n'a pas disparu pour autant ; il se rencontre encore dans l'écrit. Les deux formes ont aujourd'hui le même sens. Le latin classique, lui, ne connaissait pas le passé composé. Il existait bien une forme verbale constituée du verbe *habeo* (avoir) suivi d'un nom et d'un adjectif à l'accusatif, mais elle avait un sens proche du *present perfect* anglais, avec insistance sur l'aspect présent, résultat de l'action décrite, et n'était donc pas un temps du passé. Elle n'en a pas moins servi de base à l'élaboration d'un nouveau temps du passé en roman.

Ce temps comporte deux éléments (d'où, bien sûr, son nom de passé composé) qui en quelque sorte se partagent le travail : verbe auxiliaire conjugué au présent qui indique la personne et le nombre, et un verbe principal qui indique le temps sous la forme d'un participe (passé, donc). L'ordre des mots auxiliaire + participe passé + complément d'objet ne sera fixé qu'après le VIII^e siècle.

Le nouveau futur simple

Il existait en latin deux formes du futur simple : le premier avec les désinences *-bo, -bis, -bit, -bimus, -bitis, -bunt*, le second avec les désinences *-am, -es, -et, -emus, -etis, -ent*. Ces deux formes présentaient des faiblesses. La première pouvait se confondre avec le parfait (par exemple, à la troisième personne *cantabit* et *cantavit*) et semble être rapidement tombée en désuétude

dans la langue parlée. La seconde était identique au subjonctif présent (sauf à la première personne du singulier). Elles ont toutes deux perdu la bataille face au nouveau futur.

Comme pour le passé composé, c'est avec le verbe *habeo* conjugué au présent que s'est construite la nouvelle tournure. Mais cette fois, le verbe principal n'était pas au participe passé mais à l'infinitif. Dans un premier temps suivi de cet infinitif, *habeo* a fini par se retrouver en seconde place. Devenu atone, il s'est modifié, tronqué. Ainsi, on a probablement eu : *cantare + habeo* → *cantare + ayo* → *cantarayo* (formes non attestées). On retrouve cette composition en français moderne, où le futur se forme à partir de l'infinitif du verbe auquel on accole le présent de l'indicatif du verbe "avoir" (à l'exception des deux premières personnes du pluriel) : "je chanter-ai", "tu chanter-as", etc.

La création du conditionnel

L'idée de conditionnel existait naturellement en latin classique, mais elle n'était pas exprimée par un mode spécifique, comme c'est le cas en français. Le latin employait soit le subjonctif imparfait, soit le subjonctif plus-que-parfait. Les spécialistes ne sont pas tous d'accord sur la manière dont a été créé le conditionnel. Deux hypothèses sont en présence.

Selon la première, le subjonctif imparfait aurait cédé la place au subjonctif plus-que-parfait ; mais par la suite, serait apparue une tournure de "passé du futur" formée de l'infinitif du verbe principal et de l'imparfait du verbe *habeo*. (On se rappellera que le nouveau futur avait été formé à l'aide de l'infinitif et du présent de *habeo*.) Tout comme pour le futur, les deux parties se seraient ensuite soudées pour former un temps non-composé. Selon la seconde hypothèse, le conditionnel se serait formé à partir du subjonctif imparfait auquel on aurait ajouté, pour le renforcer, la désinence de l'imparfait de l'indicatif. Dans les deux cas on aboutit à la même forme, qui est celle du français moderne, où le conditionnel a la même désinence que l'imparfait de l'indicatif.

Le passif

La voix passive, en latin classique, se présentait sous deux formes : simple, pour les temps “inaccomplis” ou inachevés (en latin, *imperfectum*), c’est-à-dire le présent, l’imparfait et le futur ; composée, pour les temps “accomplis” ou achevés (*perfectum*), le parfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur, où le verbe *esse* (“être”) était accompagné du participe passé. Dans un développement tardif, le participe passé, même s’il ne change pas de forme, perd sa valeur de passé. Il serait plus juste de l’appeler participe passif. Dès lors, l’emploi de *esse* au présent (avec, bien entendu, le participe, par exemple : *cantata est*) peut se substituer à la forme simple du passif présent, le passif parfait étant désormais indiqué par le parfait de l’auxiliaire *esse* (*cantata fuit*). C’est bien cette forme qui s’est transmise à travers le roman jusqu’en français moderne.

Les verbes déponents

Les verbes déponents étaient des verbes qui se conjuguèrent au passif mais avaient un sens actif. Avec la disparition du passif à la forme simple, ces verbes ne pouvaient survivre tels quels. Seules les formes composées des temps “accomplis” (*esse* + participe passé) sont restées. C’est ce qui nous a donné, en français moderne, le passé composé conjugué avec l’auxiliaire “être” au lieu de “avoir”. Par exemple, le verbe déponent *proficiscor* (“partir”), donnait au parfait *profectus est*, d’où, en français, le passé composé “il est parti”.

L’orthographe

Pour terminer cette brève étude du passage du latin au français, nous nous pencherons sur une des grosses difficultés qui s’est posée aux clercs lorsqu’ils ont dû écrire des textes dans cette langue qui n’était plus du latin. Il était pour eux tout naturel d’utiliser les caractères latins, mais le système phonique

français est, nous l'avons vu, beaucoup plus complexe que le système phonique du latin. L'adaptation qu'ils ont été obligés d'opérer n'est pas des plus satisfaisante. Dans certains cas ils ont tout simplement renoncé à noter des différences qui étaient pourtant nettement audibles. Le résultat en a été que le même signe était utilisé pour représenter des valeurs phoniques différentes. Par exemple, les voyelles ouvertes et fermées n'étaient pas différenciées (les accents aigu, grave et circonflexe datent du XVI^e siècle). Ainsi la voyelle *o* représentait les sons [ɔ], [u], [ou], [eu], [œu] et [œ], *ue* représentait [we], [wœ] ou [œ].

Au niveau des consonnes, on a eu recours à la lettre *u* pour noter la sonore corrélative de [f], qui n'existait pas en latin. Le *u* était donc parfois une voyelle, parfois une consonne. Encore une fois, c'est au XVI^e siècle qu'on a commencé à remplacer le *u* consonantique par *v*. De la même manière, [dʒ] s'est écrit *i*, qui lui aussi avait une valeur tantôt vocalique, tantôt consonantique, jusqu'à l'apparition du *j*. Pour la sourde correspondante [tʃ], les clercs ont utilisé un procédé différent : ils ont choisi deux lettres au lieu d'une seule, le *c* et le *h*. La consonne *c* toute seule s'employait pour indiquer les sons [ts] et [s] non seulement devant *e* et *i* (à rapprocher du français moderne "ce" ou "cinq"), mais aussi devant *a*, *o* et *u* (aujourd'hui écrit *ç*). Lorsque le son [ts] était en position finale, c'est la lettre *z* qui était utilisée. Notons aussi que la lettre *x* remplaçait souvent la finale *-us*, comme dans le pluriel *chevax* à la place de *chevaus*, ce qui nous a donné les pluriels en *x* en français moderne (*-aux*, *-eux*, *-oux*).

On voit donc qu'aucun effort n'a été fait pour établir une concordance systématique entre les phonèmes et leur graphie. Voilà qui explique en partie pourquoi l'orthographe du français moderne est si compliquée. Et loin de la simplifier, on a, dans les siècles qui ont suivi, au contraire rajouté des lettres muettes à tort et à travers sous prétexte de respecter l'étymologie des mots. Pourquoi le français a-t-il dans ce cas suivi une voie différente des autres langues romanes ? C'est là un sujet d'étude fascinant mais qui dépasse le cadre du présent article.

Notes

(1) Extrait du texte original cité par Bernard Cerquiglini dans *La Naissance du français* (Presses Universitaires de France, 1991): “Et ut asdem omelias quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut thiotiscam quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur.”

(2) R. Balibar, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République* (Presses Universitaires de France, 1985)

(3) F. Brunot et C. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française* (Masson et C^{ie}, 1969)

Bibliographie

Allières Jacques, *La formation de la langue française* (Presses Universitaires de France, 1988)

Andrieux N. et Baumgartner E., *Systèmes morphologiques de l'ancien français* (Presses Universitaires de France, 1983)

Balibar R., *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République* (Presses Universitaires de France, 1985)

Banniard Michel, *Du latin aux langues romanes* (Nathan, 1997)

Bec P., *Manuel pratique de philologie romane* (Picard, 1970)

Boriaud Jean-Yves et Fragu Bernard, *Petite grammaire pratique du latin* (Didier, 1987)

Brunot Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours* (Armand Colin, 1966-73)

Brunot F. et Bruneau C., *Précis de grammaire historique de la langue française* (Masson et C^{ie}, 1969)

Cerquiglini Bernard, *La naissance du français* (Presses Universitaires de France, 1991)

Chaurand Jacques, *Histoire de la langue française* (Presses Universitaires de France, 1987)

Cohen Marcel, *Histoire d'une langue : le français* (Messidor 1987)

Giusti Ada, *La langue française* (Flammarion, 1997)

- Picoche J. et Marchello-Nizia C., *Histoire de la langue française* (Nathan, 1989)
- Rossillon Philippe, *Atlas de la langue française* (Bordas, 1995)
- Straka G., *Les sons et les mots* (Klincksieck, 1979)
- Zink M., *La prédication en langue romane avant 1300* (Champion, 1976)
- Walter Henriette, *L'aventure des langues en Occident* (Robert Laffont, 1994)
- Wartburg W. von, *Evolution et structure de la langue française* (Francke, 1971)

Appendice A : Caractéristiques principales du latin par rapport au français

Le latin se caractérise par :

En français :

- | | |
|--|---|
| (a) des déclinaisons, avec 6 cas | disparition des déclinaisons, remplacées par des prépositions |
| (b) trois genres pour les substantifs et les adjectifs : masculin, féminin et neutre | disparition du neutre |
| (c) absence d'articles | création des articles |
| (d) verbes : | |
| - pronoms sujets souvent absents | pronoms indispensables |
| - supin (forme nominale) | disparu |
| - verbes deponents | disparus |
| - forme passive non composée au présent | disparue |
| - pas de formes composées à l'actif | créées |
| - subjonctif très employé | souvent remplacé par d'autres modes |

(e) ordre des mots souple

ordre des mots fixe

Appendice B : L'indo-européen

Après avoir constaté un grand nombre de correspondances entre la plupart des langues européennes (et certaines langues d'Asie), les linguistes ont conclu qu'elles devaient avoir un ancêtre commun, qu'ils ont baptisé « indo-européen ». Il n'en existe aucune trace. Cette langue est toute théorique et a été reconstruite à partir des langues attestées. Elle aurait été parlée par des populations vivant dans les steppes du nord de la Mer noire qui se seraient déplacées vers l'ouest au cours du III^e millénaire av. J.-C. pour s'implanter dans des régions où on parlait des langues non indo-européennes. De ce contact seraient nées les diverses branches de la famille indo-européenne :

- celtique (irlandais, gallois, breton, cornique, manxois, gaélique d'Ecosse)
- romane (portugais, gallicien, castillan, catalan, aranais, français, franco-provençal, occitan, italien, corse, sarde, roumain)
- germanique (anglais, frison, néerlandais, allemand, luxembourgeois, yiddish, danois, norvégien, suédois, féroïen, islandais)
- slave (russe, ukrainien, polonais, slovaque, tchèque, bulgare, macédonien, serbo-croate, slovène)
- balte (lithuanien, letton)
- hellénique (grec)
- albanais
- indo-aryen (sanskrit, hindi, bengali)
- iranien (persan, pachtou)
- arménien

Appendice C : Extraits du texte des Serments de Strasbourg

Nota : Seule la partie en roman est donnée dans son intégralité. Le texte germanique, hors de notre propos, a été tronqué.

Cumque Korolus haec eadem verba romana lingua perorasset, Ludhovicus

quoniam major natu erat, prior haec deinde se servaturum testatus est :

“Pro Deo amur et pro Christian poblo et nostro commun salvament, d’ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresí fazet et ab Ludher nul plaid numquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.”

Quod cum Ludhovicus explesset, Karolus teudisca lingua sic haec eadem verba testatus est :

“In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gehaltenissi [...].”

Sacramentum autem quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus est, romana lingua si se habet.

“Si Lodhuvigs sacrament que son fradre Karlo jurat conservat, et Karlus meos sendra, de suo part non lo stanit, si io returnar non l’int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuvig nun li iv er.”

Teudisca autem lingua :

“Oba Karl then eid then er sinemo bruodher Ludhuvuige gesur geleistit [...].”

Traduction en français

Et lorsque Charles eut répété les mêmes déclarations en langue romane, Louis parce qu’il était l’aîné, jura le premier de les observer :

“Pour l’amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, pour autant que Dieu m’en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici présent de mon aide matérielle et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu’il m’en fasse

autant et je ne prendrai aucun arrangement avec Lothaire qui, à mon escient, soit au détriment de mon frère Charles.”

Lorsque Louis eut terminé, Charles répéta le même serment en langue allemande : “Pour l’amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut à tous deux [...].”

Et le serment que prononça le peuple de chacun des deux, dans la langue reçue en propre est ainsi conçu en langue romane :

“Si Louis tient le serment qu’il a juré à son frère Charles, et que Charles, mon seigneur, de son côté n’observe pas le sien, au cas où je ne l’en pourrais détourner, je ne lui prêterai en cela aucun appui, ni moi ni nul que j’en pourrais détourner.”

Et en langue allemande :

“Si Charles observe le serment qu’il a juré à son frère Louis [...].”

(本学助教授=フランス語担当)